



■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Projets de Ville et transition écologique »

Conseil municipal du 10 novembre 2021  
Séance du 19 octobre 2021

### 33 Délégation Service Public (DSP) - exploitation des marchés, fêtes foraines et foire - présentation du rapport d'activités 2020

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mmes PEREZ, SENET, MM EL MOUSSAOUI, NACHITE, Mme MEHADJI, M. KA, Mme DUCHATELLE.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme LEHNER
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme SAKHO	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Mme HAMADOUCH	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme SOW	Pouvoir à :	Mme TALL
Mme ELONGUERT	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. EL OUSTI	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
M. BOULHAMANE	Pouvoir à :	M. KA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	<b>39</b>
- Nombre de conseillers en exercice :	<b>39</b>
- Nombre de conseillers absents non représentés :	<b>3</b>
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : M. LUCAS, Mmes JACQUEMART, JAJAN	<b>36</b>
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	<b>0</b>

■ Date de la convocation : 04/11/2021

■ Rapport de présentation :

Monsieur Mohamed AÏT MESSAOUD, conseiller municipal délégué, expose :

Par contrat de concession en date du 4 janvier 2019, la ville de Creil a confié à la société GERAUD, l'exploitation des marchés, fêtes foraines et foire aux marrons pour une durée de 4 ans, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Conformément à l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, le titulaire du contrat de délégation de service public doit transmettre à la collectivité le rapport d'activité y afférent.

Le rapport retraçant l'activité 2020 a été adressé à la ville de Creil, par courrier en date du 30 juillet 2021.

Conformément au décret n°2000-404 en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995, ledit rapport fait aujourd'hui, en séance publique l'objet d'une présentation au conseil municipal et a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) réunie le 22 septembre 2021. Ce rapport vous a été adressé aux membres du conseil municipal lors de l'envoi de la convocation.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2020 de la DSP sur l'exploitation des marchés, fêtes foraines et foire.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L5211-39,  
Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 19 octobre 2021,  
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 22 septembre 2021,  
Vu le rapport ci-annexé,  
Entendu le rapport de présentation,

- Prend acte du rapport annuel d'activité 2020 de la DSP sur l'exploitation des marchés, fêtes foraines et foire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : **12 NOV. 2021**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **16 NOV. 2021**

et publication ou notification le **16 NOV. 2021**

affiché le **12 NOV. 2021**

CREIL, le **16 NOV. 2021**

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation  
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »  
Corinne FABLET